



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

**AVIS PUBLIC**

---

## **DÉROGATION MINEURE**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 mars 2024 à compter de 20 h, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2024-01-027  
552, rue des pins

### **Désignation de l'immeuble :**

L'immeuble est situé au 552, rue des pins (lot 4 391 660) dans la zone résidentielle (Ra-3) selon le plan de zonage de la Municipalité.

### **Nature et effets :**

- Régulariser la construction d'un garage privé isolé à des fins résidentielles d'une hauteur de 7,44 mètres. Le bâtiment principal a une hauteur de 6,94 mètres.

Le règlement de zonage prévoit que la hauteur maximale d'un garage privé isolé est de 6,5 mètres et qu'il ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et greffière-trésorière